

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 5 NOVEMBRE 2018**

Présents : Claudie COLLANGE, Daniel MOURTON, Jean-Luc ISACCO, Paul NEME, Christian ROUDAIRE, Pierre BERTRAND, Éric ROFFET, André PIGEON

Absent excusé : Jean Marc THOMAS

Pouvoir : Mr THOMAS donne pouvoir à Mme le Maire pour le représenter

Secrétaire de séance : C. ROUDAIRE

En présence de la secrétaire de mairie

### **ETUDE REMISE DE PRIX TRAVAUX DE VOIRIE 2018**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dossiers reçus en mairie suite à la consultation lancée le 14 novembre 2018 pour la réalisation des travaux de voirie communale VC 23 Chemin de Landogne à Magnol.

4 entreprises ont été consultées :

- Entreprise MONTEIL – Saint Eloy les Mines
- Entreprise BESANCON – Tralaigues
- Entreprise COUDERT – Vernines
- Entreprise ANIORTE – Auzances

2 entreprises ont remis une offre.

Les propositions ont été analysées lors de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2018. Il a été décidé de retenir **la Société MONTEIL TP Groupe Colas Rhône Alpes Auvergne** qui a présenté l'offre la moins disante pour la réalisation des travaux de voirie communale 2018 au prix de 23 930.00 € HT et 28 716.00 € TTC

### **ETUDE DEVIS TRAVAUX REFECTION PEINTURE APPARTEMENT 1 IMMEUBLE MANDON**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement N° 1 Immeuble Mandon est libéré de son locataire. Occupé pendant de nombreuses années par une famille, il est à remettre en état. Une proposition de rénovation des peintures a été faite par Monsieur DE SOUSA, entrepreneur local, à un prix convenable.

Il est décidé de retenir Monsieur DE SOUSA pour la réalisation des travaux de rénovation de l'appartement N° 1 Immeuble Mandon au prix de 3 352.64 € HT (TVA non applicable)

### **ETUDE PROPOSITION TOSHIBA POUR PHOTOCOPIEUR COULEUR**

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle a reçu une proposition, faite par la société TOSHIBA, pour le remplacement du photocopieur actuel en service à la mairie par un matériel neuf plus performant aux mêmes conditions tarifaires que précédemment. Ce nouveau matériel permet de faire des photocopies couleur.

Considérant la nécessité de pouvoir faire des copies couleur, que le matériel de plus en plus sollicité par le passage à la dématérialisation des délibérations, des actes budgétaires et des documents comptables,

Après étude de la proposition faite par la société TOSHIBA, le conseil décide de retenir l'offre de TOSHIBA à savoir :

☞ Location d'un photocopieur TOSHIBA modèle e-studio 2000AC avec fonctions copieur, imprimante noir et blanc et couleur, scanner couleur pour un prix de :

- ☞ location = 173.37 € HT par trimestre pour une durée de 63 mois
- ☞ SAV maintenance = 10.09 € HT par trimestre
- ☞ Prix copie noir et blanc = 0.00299 € HT
- ☞ Prix copie couleur = 0.028 € HT

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT CHARDONNET Nathalie**

Madame le Maire indique qu'en vue d'assurer les besoins de continuité de services publics, notamment au sein du secrétariat de Mairie, il est nécessaire de renouveler le contrat de Madame CHARDONNET Nathalie.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame CHARDONNET pour douze mois à compter du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019 à raison de 15h00 par semaine.

### **CONVENTION ENEDIS INSTALLATION TRANSFORMATEUR A MAGNOL**

Pour l'installation d'un bâtiment agricole à Magnol couvert en panneaux photovoltaïques, il est nécessaire de changer le transformateur. ENEDIS a donc rédigé une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution public plus performant sur la parcelle sectionnelle C328.

### **AVENANT ASSAINISSEMENT MAISON DES ASSOCIATIONS**

Un avenant a été établi sur le lot « maçonnerie » à l'entreprise Bourdarot pour les travaux d'assainissement de la maison des associations. A la place de la fosse septique, il a été installé une micro station + pompe de relevage ; ce qui a généré un coût supplémentaires de 4300.00 € HT. Ce dispositif a été installé en prévision d'un raccordement de la maison communale mitoyenne à la maison des associations.

### **REPAS ET COLIS SENIORS 2018**

La municipalité décide de reconduire le repas offert aux seniors et la distribution de colis aux personnes ne pouvant se déplacer. Il aura lieu le 13 janvier 2019.

### **CEREMONIE ET REPAS DU 11 NOVEMBRE 2018**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que cette année nous célébrons le centième anniversaire de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Le cortège se rassemblera à 10h30 à la mairie.

Pour cette occasion, la municipalité propose d'organiser un repas autour de ce thème le 11 novembre 2018.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Repas adulte : 14.00 €
- Repas enfant de moins de 12 ans : 5.00 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'association « Les Crèches du Monde » a fait don de la somme de 1500.00 € pour la réalisation de la Maison des Associations.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles a demandé à chaque commune de désigner un référent seniors. Il est proposé aux membres du conseil municipal de se porter volontaire pour remplir cette fonction. Aucun candidat ne souhaite assurer cette mission. Madame le Maire va assurer cette fonction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22H30.